

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1146>



Le 4 octobre, la plateforme commune se décline aussi dans l'éducation

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Unes de l'année scolaire 2005-2006 -



Publication date: jeudi 29 septembre 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Développer l'emploi, Lutter contre la précarité

Dans le privé, pour, paraît-il doper l'emploi, le gouvernement n'a rien trouvé de mieux que le « contrat nouvelles embauches » : 2 ans de mise à l'épreuve pour les salariés recrutés dans les entreprises de moins de 21 salariés !

Le secteur public, lui, alors que les besoins sociaux sont croissants, n'est pas considéré comme gisement d'emplois, bien au contraire ! Tous les ministères, et particulièrement celui de l'éducation, vont devoir encore supprimer des milliers d'emplois pour obéir au dogme de la réduction du déficit budgétaire.

Dès **cette rentrée, dans l'Yonne**, le second degré fonctionne avec 50 postes d'enseignants en moins dans les collèges et 28 dans les lycées entraînant un nombre jamais vu de classes chargées et de suppressions de structures.

Surveillants, CPE, Copsy, infirmières, assistantes sociales, ATOS, médecins scolaires, etc., les effectifs diminuent aussi, ou, au mieux, stagnent ; des postes ne sont pas pourvus, les remplacements non effectués alors que des dizaines de collègues, contractuels ou vacataires, se retrouvent au chômage.

Au lieu de créer les postes de titulaires pour les remplacements, ce sont les personnels en place qui sont contraints de faire le travail.

La FSU 89 revendique pour le budget 2006 de l'Education des créations d'emplois de fonctionnaires et, pour l'Yonne, la mise en place d'un Plan d'urgence pour la réussite de tous les jeunes.

Défendre et développer les services publics

Les services publics sont le ciment de la solidarité dans notre pays. Issus des luttes gagnées par les générations précédentes, ils permettent à chacun d'avoir accès et d'obtenir le minimum indispensable pour vivre. Pour autant, ils ne sont pas parfaits et doivent être améliorés, développés.

Ce n'est pas la voie suivie par les gouvernements successifs : dans le cadre des directives européennes qu'ils ont acceptées, **ils ne cessent de privatiser** (récemment : l'énergie et les transports), de réduire le champ de l'intervention publique, mettant les usagers aux mains d'entreprises dont le seul objectif est d'augmenter les dividendes versés aux actionnaires et non de satisfaire les besoins sociaux.

Dans l'éducation, le développement de l'apprentissage patronal et non public, la formation continue laissée à des officines privées, l'absence de moyens publics pour soutenir les élèves en difficulté qui ouvre la porte aux cours privés, ..., tout cela met à mal le service public et ne fait plus de l'école publique l'ascenseur social et l'outil de réduction des inégalités sociales qu'elle devrait être.

La FSU, avec les autres partenaires syndicaux, est de tous les combats contre cette casse des services publics et des Fonctions Publiques.

Améliorer le pouvoir d'achat des salaires

Dans le privé, le Médef annonce 500 000 offres d'emplois non satisfaites. Et oui, mais avec quelles conditions de travail et quels salaires ?

Dans l'Education nationale, les changements d'échelon compensent difficilement la perte de pouvoir d'achat du point d'indice. Les salaires sont si faibles qu'il est parfois difficile de recruter des personnels qui, à missions identiques, sont mieux payés dans d'autres administrations ou dans le privé.

La hausse des prix des logements et du pétrole ampute fortement notre pouvoir d'achat. Cela s'ajoute à la perte de 5% subie depuis 2000, à celle de 20% en 20 ans !

La FSU revendique des mesures ambitieuses en matière de salaires et pensions, permettant de rattraper les retards accumulés, d'assurer le maintien et une progression du pouvoir d'achat, la reconnaissance des qualifications et la refonte de la grille indiciaire, le déblocage et l'amélioration des promotions. Relancer l'emploi passe par donner aux salariés les moyens de consommer !

Promouvoir les droits collectifs et individuels des salariés

Dans le privé, le gouvernement ne cesse de rogner les droits des salariés. Ainsi, les jeunes de moins de 25 ans ne sont plus comptés dans l'effectif salarié pour la mise en place des comités d'entreprise et délégués du personnel, les conventions collectives « dérogatoires » se multiplient, allant en deçà du droit du travail, pourtant déjà bien peu progressiste !

Dans l'éducation nationale, la gestion des personnels (recrutement, nomination, promotion) est de plus en plus confiée aux chefs d'établissement sans mise en place de commissions de recours, du type CAPA.

Les nouvelles modalités d'accès à la **hors classe** (surreprésentation, dans le barème, des points accordés par les chefs d'établissement et les inspecteurs pédagogiques au détriment de critères objectifs tels que l'ancienneté et les diplômes) illustrent cette dérive d'une gestion « clientéliste » des carrières qui rompt avec l'égalité de traitement des fonctionnaires.

La loi d'orientation poursuit sur cette lancée, créant un conseil pédagogique dont les membres, choisis par le chef d'établissement, pourront intervenir sur la liberté pédagogique des collègues.

Les exemples sont nombreux qui montrent que, dans notre secteur, nos droits collectifs et individuels, nos statuts, sont de plus en plus mis à mal.

Dans son secteur (éducation-insertion et secteur public) et dans l'ensemble du champs social, la FSU entend recon-quérir ou préserver les droits fondamentaux, en faire émerger de nouveaux, participer ainsi à la transformation pour une société plus juste, plus solidaire, plus soucieuse de l'identité statutaire, professionnelle et sociale de chaque salarié.